

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 450-22 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES DE LA VILLE DE DUNHAM

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le projet du *Règlement n° 450-22 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des employés et bénévoles de la Ville de Dunham et abrogeant le Règlement n° 423-21* a été déposé et présenté lors de la séance extraordinaire tenue le 28 mars 2022 par le conseil municipal.

QUE ce projet de règlement a pour objectif de remplacer le *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Dunham* afin d'ajouter des dispositions pour :

1. Harmoniser les dispositions applicables du Code d'éthique et de déontologie applicables en fonction des récentes modifications législatives dont notamment pour intégrer l'interdiction pour les employés d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, don notamment celui offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.
2. Préciser les normes d'éthique et de déontologie applicables aux bénévoles de la Ville.

QUE le projet du *Règlement n° 450-22 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des employés et bénévoles de la Ville de Dunham* sera soumis au conseil pour adoption lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, tenue à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Dunham, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce projet de règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville de Dunham ainsi qu'en tout temps au lien suivant : <https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/projets-de-reglements-et-reglements/projets-de/>

FAIT À DUNHAM, CE 1^{ER} AVRIL 2022.

(Signé)

Jessica Tanguay,
Greffière